



Adresse administrative  
IRTS de La Réunion  
1, rue Sully Brunet  
97470 SAINT-BENOÎT  
tél. : 02 62 92 97 94  
plateforme-reunion@  
unaforis.eu

## Collège Encadrement Réunion du 14 mars 2014

# RELEVÉ DE DÉCISIONS

Membres de la plateforme



Présents :

Jean Yves GILLES	EMAP	Nathalie GAUTRON	IRTS
Julien CATALAN	EMAP	Danièle GALLINARO	IRTS
Dominique BONMALAIS	EMAP	Julien VERNET	IRTS
		Monique GIRIER	IRTS

Excusée :

Mireille PAYET	EMAP
----------------	------

---

Le relevé de décisions de la réunion du 12 décembre 2013 est approuvé à l'unanimité.

### **1. Actualités UNAFORIS**

Cf. document joint en annexe 1.

### **2. Bilan des fiches actions 2013**

Le directeur de l'EMAP précise en préambule que leur établissement est en plein chantier tant matériel qu'au niveau Ressources Humaines. De ce fait, il y a un décalage de 6 mois à minima sur les engagements pris.

Les désignations sur les groupes de travail ont été entièrement revues.  
Le document mis à jour sera adressé au secrétariat de la plateforme.

**Fiche 2.1** pilotée par *Julien VERNET*  
**Projets pédagogiques**

Rappel des objectifs :

- Recenser les valeurs portées
- Partager sur ces valeurs
- Mettre en évidence les valeurs et principes communs

#### Planning :

- Recensement terminé dans chaque EFTS : début novembre 2013
- Mise en commun : fin novembre 2013
- Début de rédaction d'un guide de bonnes pratiques : février 2014

#### Réalisé :

- Le recensement à l'IRTS est terminé
- L'organisation de la rencontre de mise en commun prévue le 07 novembre est restée sans suite

#### Conclusion et perspectives :

- Retard sur la mise en commun de 3 mois et d'1 mois sur les travaux de rédaction du guide

Un travail sur les projets associatifs et pédagogiques étant en cours à l'EMAP, les travaux pourraient redémarrer en septembre.

#### Fiche 2.3 pilotée par *Christiane BRUNEL* **Individualisation des parcours VAE 1-2-5**

Cette fiche est en cours de déroulement.

#### Fiche 2.4 pilotée par *Julien CATALAN* **Renforcement des partenariats branches : sociale et médico-sociale – universités (enseignement supérieur)**

Cette fiche est en attente de compte-rendu. Julien CATALAN l'adresse au secrétariat.

#### Fiche 2.6 pilotée par *Maryse PAYET* **Organiser une gestion commune des épreuves d'admissibilité des formations de niv V et IV**

#### Calendrier prévisionnel :

- Premier point : faut-il réaliser l'épreuve écrite à deux dates différentes afin de permettre aux candidats d'avoir plus de chance ?  
Non – Propose le même sujet, à la même date et heure.

#### Dates fixées :

- Epreuve écrite : **le samedi 5 avril 2014 de 9h à 10h30.**
- Date de publication des résultats d'admissibilité : **le vendredi 25 avril 2014** ainsi que l'envoi de l'attestation d'admissibilité le 24 avril 2014.

#### Règlement de sélection AMP :

- Echanges concernant les conditions à remplir :  
*Public « candidats en emploi dans le secteur ou demandeurs d'emploi ayant une expérience d'au moins 2 mois auprès de personnes âgées ou handicapées dépendantes ou dans l'accompagnement d'usagers de structures sociales ou médico-sociales. »*

Proposition de Mr CATALAN de reformuler en rajoutant « *ou ayant suivi une formation dans l'accompagnement ou une préprofessionnalisation aux métiers du travail social* ».

Le pilote du projet attire l'attention sur le respect des dispenses d'écrit.

Après plusieurs échanges : Pas de solution pour le moment – **Point à revoir lors de la prochaine réunion.**

- Coût d'inscription aux épreuves de sélection  
Coût identiques pour les deux établissements pour l'écrit et l'oral.  
Actuellement :

EMAP : 35 € écrit et 50 € oral

IRTS : 23 € écrit et 33 € oral

Débat sur le montant des frais pour les niveaux V (et IV également) : Tarifs différents.

- Nature de l'épreuve écrite  
dix questions *liées à l'actualité Internationale, Nationale et Locale* portant notamment sur des problèmes sociaux, économiques, médicaux, familiaux pédagogiques.
- L'admissibilité commune – Nouveau paragraphe  
Proposition de texte par Mme PAYET et Mr DRONEAU – Accord de Mr CATALAN  
Proposition de Mr CATALAN de rajouter que l'admissibilité commune est valable pour une durée de deux ans.  
Accord pour que les candidats reçoivent une fiche d'admissibilité qui leur permettront de s'inscrire pour passer l'épreuve orale dans un ou les deux établissements accompagnée de leur questionnaire (*Plan du questionnaire à leur transmettre en même temps que leur convocation à l'épreuve écrite*).
- Questionnaire ouvert pour l'épreuve orale :  
Remis par les candidats dispensés de l'écrit : lors du dépôt du dossier de candidature  
Remis par les candidats admissibles : lors de leur confirmation pour passer l'oral et avant la date limite fixée.

Chaque EFTS dit avoir fait valider son règlement de sélection par la DJSCS.

Cependant, il est à noter que sur le site internet de l'EMAP, y figure certes le nouveau calendrier mais pas le nouveau règlement de sélection. De même nulle part, il n'est mentionné l'admissibilité commune IRTS / EMAP. Mr Catalan s'engage à rectifier cela dans les meilleurs délais.

**Fiche 2.7** pilotée par *Christiane BRUNEL*

**Définir une stratégie commune de formation des tuteurs dans le cadre de l'alternance intégrative**

Le groupe de travail ne s'est pas réuni faute d'interlocuteurs à l'EMAP. Il est décidé de relancer le groupe et de travailler sur un calendrier pour 2014.

**Fiche 4.3** pilotée par *Emmanuel SOUFFRIN*

**Contribuer au développement du réseau des Prefas au sein de la commission Recherche de l'Unaforis**

Le groupe de travail s'est réuni. Cependant, si les enjeux du projet étaient bien cernés, les propositions ne sont pas en lien avec l'intitulé de la fiche.

**Décision** : cette fiche est à clôturer car le réseau des PREFAS est en sommeil.

**Fiche 4.4** pilotée par *Emmanuel SOUFFRIN*

**Développer la diffusion des travaux de recherche, d'expertise et de veille dans le milieu professionnel et auprès des étudiants et stagiaires**

Une rencontre a eu lieu mais l'EMAP n'a pas pu venir.

Les personnes présentes ont essentiellement abordé la question du rôle de la documentation dans la diffusion.

Il a été constaté que le PREFAS n'est pas très connu des formateurs et des professionnels.

**Décision** : cette fiche est clôturée.

**Un avenant pour une nouvelle période au regard du thème choisi cette année (alternance) est à réaliser.**

**Fiche 5.1** pilotée par *Irène ALBERT*

**Animation et/ou recherche : évaluation et amélioration du livret d'accompagnement du stagiaire des formations AMP-AVS-ME**

#### Rappel des objectifs :

- Finaliser l'évaluation des livrets d'accompagnement par le traitement des données PREFAS
- Proposer des pistes d'amélioration du livret

#### Planning :

- Evaluation des livrets AMP/ME/AVS : mars 2014
- Amélioration des livrets : septembre 2014

#### Réalisé :

Une réunion de travail le de l'équipe projet le 07 novembre 2013 dont les principaux points sont les suivants :

- Existence de données issues d'entretiens réalisés par téléphone auprès d'étudiants, de tuteurs et de formateurs référents (objet d'une communication à l'AIFRIS en juillet 2013)
- Lancement des monographies (premiers entretiens réalisés en décembre 2013 au FDTER auprès de tuteurs et de référents de 3 stagiaires ME)
- Demande à l'ADAPEI pour la même démarche
- Demande aux référents de formation de réaliser les entretiens auprès des stagiaires sortis en 2013 (guide réalisé) et auprès des tuteurs et référents professionnels lors des rencontres de stage
- Irène Albert effectue les entretiens auprès des formateurs référents
- Proposition que le groupe plate-forme soit le même que celui du PREFAS + madame Véronique Hoareau (IRTS)

#### Conclusion et perspectives :

- Les données doivent être remontées le 14.03.14
- La présentation des résultats aura lieu le 26.03.14
- 3 réunions pour amélioration des livrets (18.04 / 23.05/ 20.06)

Aucun retard.

**Fiche 5.3** pilotée par *Julien CATALAN* (jusqu'à ce jour)

#### **Commissions formation par niveau : certification**

Une rencontre avec Monsieur ROUTIER a eu lieu. Le calendrier a été fixé.

Les propositions de sujets pour la certification seront élaborées par la plateforme.

Une rencontre est prévue courant 1<sup>er</sup> semestre 2014 pour les épreuves AMP du mois de novembre.

La rédaction du protocole commun pour les épreuves sur site est à réaliser.

La rencontre du groupe projet est différée.

**Cette fiche action sera dorénavant pilotée par Céline JOLY.**

**Fiche 5.4** pilotée par *Julien CATALAN* (jusqu'à ce jour)

#### **Commission sélection : harmoniser une typologie de sujets niveau V et IV**

Deux réunions ont eu lieu. Elles ont eu pour objet :

- d'analyser les sujets des épreuves d'admissibilité niveau V, 2012 et 2013 EMAP et IRTS
- de rédiger une procédure concernant une typologie de questions
- de vérifier la compatibilité de cette typologie avec les textes du règlement de sélection.

Pour rappel : il s'agit de typologie de sujet, pas de sujets communs.

Les accords de principe sur la typologie des sujets ont été définis.

**Décision : une fiche procédure relative aux modalités de fonctionnement de la commission de typologie des sujets est à élaborer.**

**Le même travail est à faire pour ME.**

**Cette fiche action sera dorénavant pilotée par Dominique PAYET.**

### **3. Amélioration des circuits d'informations**

- ↪ Le schéma relatif au circuit d'informations est validé.
- ↪ Le schéma relatif à la validation des propositions émises lors des rencontres est validé avec 2 modifications
- ↪ Le document intitulé « Relevé de décisions » devient « Relevé de conclusions ». Il est à reformater selon que l'on soit pilote ou responsable de fonction.  
Julien CATALAN adresse une proposition au secrétariat.

### **4. Amélioration de l'organisation de la plateforme**

Deux documents sont proposés :

- Un tableau pour la gouvernance
- Des principes de fonctionnement

**Décision : au vu de l'importance de ces documents, il est décidé une réunion ad 'hoc sur ceux-ci.**

**Elle se déroulera le 21 mai à 9 heures dans l'Ouest.**

### **5. Lancement des fiches actions 2014**

Au vu du retard pris et de la nouvelle organisation de l'EMAP, un report de 6 mois est décidé. Cette période sera mise à profit pour travailler sur les principes de fonctionnement et de gouvernance (cf. point n° 4).

### **6. Questions diverses**

#### **PREFAS**

Le Prefas est un objet commun à l'EMAP et à l'IRTS.

Il est décidé que chaque EFTS propose un document d'une page qui définit ce que l'on attend du PREFAS.

#### **Aidants naturels**

Au regard du dernier compte-rendu, il convient de prendre un temps pour échanger sur la formation des aidants naturels. Ce point est à inscrire à l'ordre du jour de la prochaine réunion du collège encadrement.

Fait à Saint Benoît, le 20 juin 2014  
La représentante territoriale,  
Monique GIRIER

